

## ARRETE N° 11/2022

**Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2122-28, L.2122-22,

Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.225,

Vu le Code Pénal article R.26,

Vu le Code de la Route, et notamment le chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> du livre 4 des parties législative et réglementaire relatif aux pouvoirs de police de la circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1-8<sup>ème</sup> partie – « Signalisation temporaire »), approuvée par l'arrêté interministériel des 5 et 6 Novembre 1992 modifié les 4 et 5 Janvier 1995,

Vu la demande de l'entreprise GONZATO sise Rue Maréchal Lannes à 55000 BAR-LE-DUC, en date du 3 février 2022, par laquelle elle sollicite l'autorisation de réglementer le stationnement route des Dames pendant les travaux raccordement Enedis de l'immeuble situé 17 route des Dames,

CONSIDERANT que la sécurité l'exige,

**ARRETE :**

ARTICLE 1 : Du 7 février 2022 au 23 février 2022, pendant les travaux de raccordement Enedis de l'immeuble situé 17 route des Dames :

- le stationnement de tout véhicule sera interdit route des Dames du n° 9 au n° 17,
- la piste cyclable sera fermée route des Dames du n° 9 au n° 17,
- les piétons devront emprunter le trottoir côté n° pairs.

ARTICLE 2 : La signalisation découlant des présentes prescriptions sera conforme aux dispositions réglementaires susvisées, et mise en place par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

ARTICLE 3 : Nonobstant la période définie à l'article 1, l'interdiction de stationnement pourra être levée dès la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage à chaque extrémité de la voie concernée.

ARTICLE 5 : Ampliation de cet arrêté sera adressée :

\* à l'entreprise GONZATO sise Rue Maréchal Lannes à 55000 BAR-LE-DUC

\* à la Gendarmerie de Verdun – Place du Gouvernement – 55100 VERDUN

\* aux riverains de la route des Dames

et affichée en mairie.

Et affichée en mairie.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 3 février 2022.

Le Maire,

Romuald LEPRINCE.

